

Paris, le 11 juin 2026

## Aide d'État au programme EPR2 : une facture cachée pouvant atteindre 259 milliards d'euros pour une électricité peu compétitive

L'association *Énergies Renouvelables Pour Tous*, associée à l'économiste Alain Grandjean, a déposé le 7 juin 2026 auprès de la Commission européenne ses observations de tiers intéressé dans la procédure formelle d'examen de l'aide d'État SA.119469 sur les six réacteurs EPR2. Leur analyse, faite selon les méthodes financières les plus rigoureuses, met en évidence six points qui justifient un examen approfondi.

**1. Une facture cachée pour la collectivité pouvant atteindre 259 milliards d'euros.** Entre financement bonifié, fonds propres bradés et contrat pour différence, le coût pour la collectivité pourrait atteindre 259 milliards d'euros non actualisés (66 à 112 milliards en valeur actualisée selon le prix de marché), sans qu'aucun débat public n'ait jamais porté sur cet engagement.

**2. EDF dit une chose à Paris, une autre à Bruxelles.** EDF revendique 13,5 % de rendement pour ses fonds propres devant le régulateur français pour maximiser ses revenus régulés, mais 7,5 % devant la Commission pour minimiser l'aide apparente des EPR2. Cet écart de près de 600 points de base représente de l'ordre de 20 milliards d'euros d'aide cachée.

**3. Des devis qui n'ont jamais été tenus.** Flamanville : prévu 3,3 Mds €, facturé environ 15 Mds €, douze ans de retard. Hinkley Point C : jusqu'à 9 milliards de livres de dépassement, mise en service repoussée à 2031. EDF promet une baisse de 30 % des coûts ; l'histoire de la filière enseigne l'inverse. La seule dégradation, à des niveaux déjà observés, du facteur de charge, des délais et des coûts porterait le coût complet de 105 -avec les aides publiques - à 141 €/MWh, soit près de 96 milliards d'euros de pertes potentielles payées par le consommateur ou le contribuable.

**4. Une production qui arrive trop tard, dans un marché déjà saturé.** Mis en service au plus tôt en 2038, les EPR2 arriveront dans un marché européen noyé sous les renouvelables. Plus le marché est saturé, plus l'aide versée est élevée. Se dessine ainsi une « CSPE nucléaire », charge publique nouvelle et durable qui se constituerait à mesure que le soutien aux renouvelables lui s'éteindra.

**5. Un contrat pour différence déséquilibré : les profits pour EDF, les risques pour l'État.** Prix bas : l'État paie sans plafond. Prix hauts : les reversements d'EDF sont plafonnés à 10 %. En 2022, à 270 euros par mégawattheure, EDF aurait conservé plusieurs milliards de surprofit non rétrocédés. Ce mécanisme rompt aussi avec la neutralité technologique : le soutien aux renouvelables est assis sur la production réelle et ouvert à toutes les filières, tandis que le contrat des EPR2 est assimilable à un soutien de capacité, qui permet à EDF de toucher une aide sans même produire d'électricité.

**6. Le risque d'éviction définitive des renouvelables.** Parc historique prolongé jusqu'à 80 ans, six EPR2 plus huit en option, statut privilégié du nucléaire pour les services système : additionnés, ces éléments ne laissent plus d'espace aux énergies renouvelables, pourtant deux à trois fois moins chers (226 euros par mégawattheure pour l'EPR2 aux conditions de marché, 105 avec le financement bonifié, contre 59 pour l'éolien terrestre).

L'association et Alain Grandjean ont évalué un niveau d'aide considérable au programme EPR2 pour produire une électricité qui demeure, malgré ces aides, à un coût élevé (105 €/MWh vs le marché à terme de l'électricité qui pourrait évoluer entre 50 à 60 €/MWh de 2027 à 2030). Ils demandent à la Commission européenne de retenir le soutien financier réellement induit plutôt que le coût budgétaire affiché, de ne pas tenir le besoin futur en électricité pour établi, car reposant sur une étude RTE en cours d'actualisation, d'expliquer le coût réel des fonds propres, d'auditer les paramètres maîtrisés par l'opérateur et d'examiner l'effet d'éviction sur les énergies renouvelables.

---

**À propos.** *Énergies Renouvelables Pour Tous* œuvre pour une transition énergétique fondée sur l'efficacité énergétique, la sobriété et les énergies renouvelables. Ces observations ont été déposées conjointement avec Alain Grandjean, économiste, président fondateur de l'association The Other Economy.

**Contact presse :** Stéphane His, président d'Énergies Renouvelables Pour Tous — [shis@enrpourtous.fr](mailto:shis@enrpourtous.fr) —  
Tel : 07 82 22 59 22